

Dijon, le 15 avril 2020

Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex 527

PRESTATIONS MALADIE
14 AVRIL 2020
LEDUC GERALDINE REGINE P
MB10 / 2680628280045

MME BELIN-LEDUC GERALDINE
RSDCE DU LAC LES DAIMS
6 RUE MAURICE MAUCHAMP
21200 BEAUNE

NATURE	Montant
15/04/2020	
ARRET DE TRAVAIL DU 16/03/2020	
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE DU 31/03/2020 AU 03/04/2020 IJ BASE 4 JOURS A 31,75	127,00
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES COMPLEMENTAIRES AGRI PREVOYANCE DU 31/03/2020 AU 03/04/2020 I.J. COMPLEMENTAIRE 4 JOURS A 25,41 DEDUCTION CHARGES SOCIALES	101,64 - 12,85
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES COMPLEMENTAIRES AGRI PREVOYANCE DU 31/03/2020 AU 03/04/2020 LE MONTANT DE L'I.J. COMPLEMENTAIRE CALCULE EST NUL	
REFERENCE 20105IJ210568 TOTAL	215,79
RETENUES PRECOMPTE C.S.G.	17,07
RETENUES PRECOMPTE R.D.S.	1,14
MONTANT NET	197,58
MONTANT AVANT PRELEVEMENT A LA SOURCE	197,58
MONTANT NET IMPOSABLE (a) :	204,17
TAUX PRELEVEMENT A LA SOURCE (b) :	0,50%
MONTANT DU PRELEVEMENT A LA SOURCE = (a) x (b) (1)	1,02
MONTANT A PAYER	196,56

*** Veuillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale ***

Payé par virement au Compte FR76*****0480963****68
Bic SORMFR2NXXX Titulaire : MME BELIN LEDUC OU M BELI

Nous vous payons en euros 196,56

(1) Le montant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a été calculé sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale qui pourra procéder à une régularisation lors du calcul annuel.
Pour toute information, contactez l'administration fiscale sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (coût 0,00 euros/min + prix appel)

NATURE		Montant
RETENUES	PRECOMPTE C.S.G.	46,92
RETENUES	PRECOMPTE R.D.S.	3,12
MONTANT NET		543,39
MONTANT AVANT PRELEVEMENT A LA SOURCE		543,39
MONTANT NET IMPOSABLE	(a) :	561,48
TAUX PRELEVEMENT A LA SOURCE	(b) :	0,50%
MONTANT DU PRELEVEMENT A LA SOURCE	= (a) x (b) (1)	2,81
MONTANT A PAYER		540,58

*** Veuillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale ***

Payé par virement au Compte FR76*****0480963****68
 Bic SORMFR2NXXX Titulaire : MME BELIN LEDUC OU M BELI

Nous vous payons en euros 540,58

(1) Le montant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a été calculé sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale qui pourra procéder à une régularisation lors du calcul annuel.

Pour toute information, contactez l'administration fiscale sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (coût 0,00 euros/min + prix appel)

Dijon, le 15 avril 2020

PRESTATIONS MALADIE
14 AVRIL 2020
LEDUC GERALDINE REGINE P
MB10 / 2680628280045

Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex
528

MME BELIN-LEDUC GERALDINE
RSDCE DU LAC LES DAIMS
6 RUE MAURICE MAUCHAMP
21200 BEAUNE

NATURE	Montant
15/04/2020	
ARRET DE TRAVAIL DU 16/03/2020	
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE DU 04/04/2020 AU 14/04/2020 IJ BASE 11 JOURS A 31,75	349,25
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES COMPLEMENTAIRES AGRI PREVOYANCE DU 04/04/2020 AU 14/04/2020 I.J. COMPLEMENTAIRE 11 JOURS A 25,41 DEDUCTION CHARGES SOCIALES	279,51 - 35,33
PAIEMENT INDEMNITES JOURNALIERES COMPLEMENTAIRES AGRI PREVOYANCE DU 04/04/2020 AU 14/04/2020 LE MONTANT DE L'I.J. COMPLEMENTAIRE CALCULE EST NUL	
REFERENCE 20105IJ210569 TOTAL	593,43

Suite sur page 2

Dijon, le 08 avril 2020

Prestations Espèces Indemnités Journalières

Votre interlocuteur : Carole Laffond

Téléphone : 0969362050

Dossier : 2 68 06 28 280 045 (VA01)

BELIN-LEDUC GERALDINE

Objet : COVID19 : Notif. accord arrêt employeur

Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex
27

MME BELIN-LEDUC GERALDINE
RSDCE DU LAC LES DAIMS
6 RUE MAURICE MAUCHAMP
21200 BEAUNE

Madame,

NOTIFICATION D'ACCORD D'ARRET DE TRAVAIL

(à remettre à votre employeur ou à conserver si vous êtes non salarié agricole)

Le 06.04.2020, Madame LEDUC GERALDINE REGINE PAU a déclaré dans le téléservice dédié aux personnes à risque élevé une période d'arrêt de travail du 16.03.2020 au 26.04.2020.

Suite au renforcement des mesures visant à prévenir la propagation du coronavirus, le Haut Conseil de la Santé Public a rendu un avis établissant des critères de vulnérabilité et permettant d'identifier des personnes dont l'état de santé conduit à les considérer comme présentant un risque de développer une forme sévère de maladie.

Après examen de la demande, nous accordons le bénéfice des indemnités journalières maladie pour la période mentionnée ci-dessus.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération.

La Direction

Message à l'attention de l'employeur : dès réception de cette notification, merci de bien vouloir établir la DSN dans les meilleurs délais afin de nous permettre le calcul des indemnités journalières de votre salarié(e).

NATURE		Montant
REFERENCE 20090IJ210267	TOTAL	731,48
RETENUES	PRECOMPTE C.S.G.	47,90
RETENUES	PRECOMPTE R.D.S.	3,38
MONTANT NET		680,20
MONTANT AVANT PRELEVEMENT A LA SOURCE		680,20
MONTANT NET IMPOSABLE	(a) :	699,80
TAUX PRELEVEMENT A LA SOURCE	(b) :	0,50%
MONTANT DU PRELEVEMENT A LA SOURCE	= (a) x (b) (1)	3,50
MONTANT A PAYER		676,70

*** Veuillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale ***

Payé par virement au Compte FR76*****0480963****68

Bic SORMFR2NXXX Titulaire : MME BELIN LEDUC OU M BELI

Nous vous payons en euros

676,70

(1) Le montant du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a été calculé sur la base des éléments fournis par l'administration fiscale qui pourra procéder à une régularisation lors du calcul annuel.

Pour toute information, contactez l'administration fiscale sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (coût 0,00 euros/min + prix appel)

